

portant proclamation des résultats de l'élection

des membres du conseil de gestion de l'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'Education, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants ;

Vu l'arrêté électoral n° 2022-03 du portant élection des personnels « Ingénieurs, Administratif, Techniques, Ouvriers et de Service » du conseil de gestion de l'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ;

Arrête :

Article 1 :

Suite au scrutin en date du vendredi 25 février 2022, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des membres du conseil de gestion de l'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ;

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège personnels :

Sièges à pourvoir : 3
Inscrits : 26
Votants : 14
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages valablement exprimés : 13
Quotient électoral : 4,33

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
BIATSS UFR LSH	13	3	3	3

Sont déclarés élus :

TITULAIRES
Corinne TASSIN-GUICHARD
Sabine CARBONNEAUX
Stéphanie FRANCOIS

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

Fait à Reims, le 02/03/2022

Guillaume Gellé

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 02/03/2022

Mis en ligne le : 02/03/2022